



CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 12 juin 2017

Compte rendu détaillé

L'an deux mille dix-sept, le lundi douze juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents :

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme D. LABORDE – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés :

Mme F. SAVY par M. F. BOURDEAU
M. M. HAMDANI par M. Y. LERAY
M. R. TCHIKAYA par M. D. VIGNEULLE
Mme KD. MAKOUTA par M. M. BAFFIE

Absents non représentés :

Mme MC. BARTHES

M. Cyril DELPUECH a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Député-maire ouvre la séance à 20h00.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 22 mai 2017 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Vote :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DELEGATION DU MAIRE – Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Député-maire informe le Conseil municipal des décisions prises en vertu de sa délégation (liste ci-annexée).

DELIBERATION N° 1 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2017

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
M. C. GHIS, Maire-adjoint.

Considérant la nécessité de procéder à de nouvelles inscriptions budgétaires en recettes et en dépenses par rapport au Budget Primitif voté le 20 mars 2017, il est demandé au Conseil municipal de procéder à ces modifications budgétaires.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 30
CONTRE : -
ABSTENTION : 4

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE la décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2017.

DELIBERATION N° 2 – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DE LA COMMUNE

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
M. C. GHIS, Maire-adjoint.

Considérant le départ de Madame Isabelle SABELLICO, Trésorière, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer au nouveau Comptable public de Sénart-Gestion Publique Locale, Monsieur Christophe HENRY, l'indemnité maximale de conseil à laquelle il peut prétendre, à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'à la fin de ses fonctions.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 34
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal ACCEPTE l'attribution de l'indemnité maximale de conseil au comptable public de la commune.

DELIBERATION N° 3 – REACTUALISATION ANNUELLE DU BAREME DES RESSOURCES POUR LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL POUR 2018

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme J. FOURGEUX, Maire-adjoint.

Considérant qu'il y a lieu de réviser annuellement les tranches de ressources servant au calcul du quotient familial, le Conseil municipal est invité à revaloriser le barème des ressources des familles pour l'année 2018.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 34
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal REACTUALISE le barème des ressources annuelles des familles pour l'établissement du quotient familial pour l'année 2018.

DELIBERATION N° 4 – MODIFICATION DU REGLEMENT CONCERNANT LES MODALITES D'ETABLISSEMENT DU QUOTIENT FAMILIAL

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme J. FOURGEUX, Maire-adjoint.

Considérant la nécessité, suite à la mise en place du nouveau Portail Famille dès la rentrée scolaire 2017, de pouvoir calculer le quotient familial sur une période allant de la rentrée de septembre jusqu'à la fin du mois de décembre, le Conseil municipal est appelé à modifier le règlement concernant l'établissement du quotient familial.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 34
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal MODIFIE le règlement concernant les modalités d'établissement du quotient familial.

DELIBERATION N° 5 – UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR 2016

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
M. F. PERIDON, Maire-adjoint.

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal une fois l'exercice clos un rapport retraçant les actions entreprises avec la dotation perçue au titre du FSRIF, le Conseil municipal est invité à adopter, après en avoir pris connaissance, le rapport ainsi présenté.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 34
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal ADOPTE le rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) versé en 2016 à la commune de Combs-la-Ville.

DELIBERATION N° 6 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Animation et Vie locale :
M. G. ALAPETITE, Maire-adjoint.

Second rapporteur au titre de la commission Administration Finances :
M. C. GHIS, Maire-adjoint.

Considérant le souhait de la commune d'attribuer une subvention exceptionnelle à LA COPA, pour un montant de 200 euros, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de cette subvention.

Avis favorables des commissions précitées.

Discussion : Néant.

Vote :

POUR : 34

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à une association locale.

DELIBERATION N° 7 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme MM. SALLES, Premier Maire-adjoint.

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de postes nécessaires à la bonne marche des services, le Conseil municipal est appelé à modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

Monsieur le Député-maire :

Je profite de cette délibération pour vous donner une information de pure forme mais qui mérite malgré tout de vous être communiquée, c'est que l'ensemble de ces modifications successives – auxquelles nous procédons pratiquement à chaque séance de notre Conseil – sont bien sûr portées à la connaissance des membres du Comité technique, qui a chaque fois en prennent connaissance sans avoir aucune remarque particulière à formuler.

Vote :

POUR : 34

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal.

DELIBERATION N° 8 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE CADASTREE AC N° 271 SISE ALLEE DES ROUGES GORGES

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement durable :
M. JM. GUILBOT, Maire-adjoint.

Considérant la volonté de la commune de céder une partie de la parcelle cadastrée AC n° 271 sise allée des Rouges Gorges, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la parcelle concernée.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

Monsieur le Député-maire :

Je voudrai, à l'occasion de cette délibération, saluer l'immense patience des trois familles concernées. Comme vous l'avez bien compris, il s'agit d'une décision prise par l'assemblée communale au tout début du mandat 1989/1995 et qui n'avait pas été mise en œuvre. Bien évidemment, lors de l'alternance de 1995 personne n'en avait entendu parler, d'autant plus que les propriétaires concernés ne s'étaient plus signalés, ce qu'ils ont fait récemment. Je leur ai donc indiqué que, bien évidemment, nous allions régulariser. De fait, ils sont entrés en propriété, ou plutôt en jouissance, de ces parcelles depuis pas mal de temps. J'ai tenu – et je pense que vous ne m'en tiendrez pas rigueur – à ce que les conditions de cession soient celles qui avaient été décidées à l'origine. Ils craignaient légitimement que nous leur disions « oui » mais en actualisant le prix, ce qui aurait été de notre part assez inélégant compte tenu du fait que la commune a eu un petit trou dans la raquette. Ce qui explique que, contrairement à d'autres terrains qu'il nous arrive de céder pour les valeurs actualisées, ici ce n'est pas le cas. Cette longue aventure se termine dans le sourire et à la satisfaction générale.

Vote :

POUR : 34
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE et CONFIRME la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée AC n° 271 sise allée des Rouges Gorges.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h30.